

## **MAIRIE DE APPEVILLE**

### **50500 APPEVILLE**

Afférents au C.M. : 9

En exercice : 7

Ont pris part à la délibération : 7

Convocation : 13.05.25

Affichage : 27.05.2025

### **SEANCE DU 19 MAI 2025**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs PATERNOSTER Patrice, Joël LEMYRE et Aurélien MARION.  
Mesdames Géraldine ROMAIN, Ludivine GUERET, Lucie GRATIEN.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Laëtitia LEGALLOIS, Monsieur Ludovic DRIEU.

#### **ABSENTS** :

Madame Géraldine ROMAIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 17 mars 2025 et du 28 avril 2025
- Salle communale : étude de faisabilité
- Subventions 2025
- Logement communal : - attribution  
- travaux
- Lotissement : réfection de la voirie
- Sdem 50 : modification des statuts
- Questions diverses.

Les procès- verbaux du 17 mars 2025 et du 28 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité.

#### **2025- 25 - SALLE COMMUNALE : ETUDE DE FAISABILITE**

Suite à la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide l'étude de faisabilité réalisée par l'agence MONNIN VIEL pour des travaux sur la salle communale.

Sur proposition de Monsieur le maire le conseil municipal à l'unanimité de présents retient le devis de 750€ du bureau d'étude LENESLEY pour la réalisation d'un bilan thermique. Cette étude est indispensable pour les demandes de subvention.

#### **2025- 26 – VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2025 les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES : 200,00 €

- Centre François BACLESSE à Caen :	125,00 €
- Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô :	125,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Carentan :	150,00 €
- Association des donateurs de sang Carentan :	100,00 €
- Association des jeunes sapeurs-pompiers de Carentan :	150,00 €
- Les restaurants du cœur Saint-Lô :	150,00 €
- Association des parents d'élève les trois chênes :	400,00 €
- Association la Vache Verte d'Appeville :	150,00 €

### **2025- 27 – ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2025 son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

### **2025- 28 – ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2025. La participation sera de 0,60 € par habitant.

### **2025-29 – LOGEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION LOGEMENT 3 PLACE DE L'EGLISE : DEPART DES LOCATAIRES :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur et Madame Michel LEBLANC ont donné congé de leur bail dans le délai imparti et ont quitté le logement le 15 avril 2025.

Monsieur Laurent DUJARDIN et Madame Noémie AVELINE se sont portés candidats.

A l'unanimité des présents, les membres présents donnent leur accord à la location du logement 3 place de l'Eglise à Monsieur Laurent DUJARDIN et Madame Noémie AVELINE pour un loyer mensuel de 430,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à partir du 15 mai 2025.

### **2025-30 – LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE L'EGLISE : TRAVAUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le devis de 683,82 € HT de l'entreprise DBSERVICES de Méautis pour la mise aux normes du tableau électrique du logement communal de la Mairie.

### **2025-31 – SDEM MODIFICATION DES STATUTS :**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège

administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

### **2025- 32 – REVERSEMENT PRIME MAEC 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les aides PAC du dispositif MAEC contractée sur le marais communal géré en estive ont été attribuées pour l'année 2024. Le montant des aides versées pour l'année 2024 est de 9879,12 €. Il convient maintenant de décider du montant à redistribuer aux éleveurs.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal fait le choix de reverser aux utilisateurs du marais géré en estive 85% de la prime perçue pour l'année 2024, soit 8397,25 €. La somme ainsi calculée sera distribuée au prorata du nombre d'animaux mis au marais par chaque éleveur en 2024.

### **2025-33 – LOCATION DE LA VAISSELLE A LA SALLE COMMUNALE.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et au vu de la mise en sommeil de l'association dite « La Maison des Jeunes » le conseil municipal décide la prise en charge par la commune de la location de la vaisselle, les revenus des locations seront reversés au budget communal.

Les tarifs suivants sont adoptés :

- Location de la vaisselle avec un retour propre 1,50€ par couvert.
- Location de la vaisselle avec un retour salle 3€ par couvert.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 07.  
Les an, mois, jour que dessus.